



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

personnel

Question écrite n° 52824

Texte de la question

M. Michel Terrot souhaite attirer l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur le maintien de la qualité des soins et des services, dans le cadre de la réduction du temps de travail, dans les établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux relevant des secteurs public et privé. Les aides de l'Etat ne permettront, dans l'hypothèse la plus favorable, le financement d'embauches qu'à hauteur de 3 % des effectifs, ce qui est nettement insuffisant pour maintenir la qualité des soins effectués par un personnel très qualifié. Il lui demande si un abaissement des charges, dont le montant serait affecté au financement de l'embauche de personnels supplémentaires, lui semble envisageable.

Données clés

Auteur : [M. Michel Terrot](#)

Circonscription : Rhône (12^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 52824

Rubrique : Institutions sociales et médico-sociales

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 octobre 2000, page 5986